DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

L'an deux mille dix, le 11 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

11 FÉVRIER 2010

Etaient présents :

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER. Monsieur HAÏAT, MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USOUIN. Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC. Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ. Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

OBJET

Conservatoire à
Rayonnement
Départemental –
Demande de subvention
au Conseil Général des
Yvelines pour
l'acquisition
d'instruments

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur LAMY Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC

<u>Secrétaire de Séance</u>:

Madame MAUVAGE

Le 19 février 2010

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services

Amaury de BARBEYRAC

N° DE DOSSIER: 10 A 03 c

OBJET: CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL - DEMANDE

DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES POUR

L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS – EXERCICE 2010

RAPPORTEUR: Monsieur BATTISTELLI

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville sollicite l'aide du Conseil Général des Yvelines pour l'acquisition d'instruments du Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.) dans le cadre de son programme d'aide au développement des écoles de musique.

À titre indicatif, le montant de la subvention du Conseil Général des Yvelines pour l'aide à l'acquisition d'instruments s'élevait à 2 559 € en 2009 (trois clarinettes et un alto pour un total de 10 207 €); l'aide à l'acquisition d'instruments couvre 30 % de la dépense H.T..

Ces instruments sont destinés en particulier à la location aux élèves pour une période d'initiation, à des tarifs préférentiels, dans l'attente de leur propre acquisition s'ils se décident à poursuivre. Les recettes annuelles de ces locations sont estimées à environ 500 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2010 pour l'acquisition d'instruments et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

> Pour le Maire, Le 1^{er} Maire-Adjoint,

> Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines